

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 17 septembre 2018

N°37

Le dix sept septembre deux mil dix huit à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur LANGLOIS, Maire,

Date de la convocation :
07/09/2018

Nombre de Conseillers :
14

Présents :
8

Votants :
10

Etaients présents :

Mesdames : PIOT, CABANILLAS, ALEXANDRE, GALTIE,

Messieurs : MURET, CABARET et BOUGOUIN

Pouvoirs :

Madame QUINET a donné pouvoir à Madame PIOT

Madame VEZIN a donné pouvoir à Madame ALEXANDRE:

Absents excusés:

Mesdames NIVERT et GALERNE,

Messieurs COCHIN et LAFLEUR

Madame PIOT a été élue secrétaire de séance

Monsieur le Maire souhaiterait ajouter un point supplémentaire :

- Rentrée scolaire 2018-2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte que ce point soit ajouté à l'ordre du jour n°3.

1) **Compte-rendu du Conseil Municipal du 25 juin 2018.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte-rendu du Conseil Municipal du 25 juin 2018.

2) **Convention centre aéré de Guerville**

Le renouvellement de la convention doit être signé pour accueillir les enfants de Jumeauville au centre aéré de Guerville dès la rentrée scolaire 2018-2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec Guerville dès sa réception.

3) **La rentrée scolaire 2018-2019 :**

L'effectif des élèves pour cette rentrée est de 84 enfants répartis comme suit :

- 33 élèves en petite et moyenne sections dans la classe de Madame LEBRET,
- 22 élèves en grande section, CP et CE1 dans la classe de Madame LIBERPRE,
- 29 élèves en CE2, CM1 et CM2 dans la classe de Madame CHAUSSIDON (les lundis, jeudis et vendredis) et Madame KUNTZ les mardis.

Monsieur le Maire a adressé un courrier le 21 août à Monsieur l'Inspecteur d'académie des Yvelines Serge CLEMENT, signalant la situation préoccupante concernant l'effectif élevé de l'école de Jumeauville, en sollicitant l'ouverture d'une quatrième classe.

Une réponse de Monsieur l'Inspecteur d'académie des Yvelines, en date du 22 août, informant qu'il avait demandé à ses services une étude approfondie du dossier afin qu'une réponse soit apportée dans les meilleurs délais.

Un comptage de rentrée a été réalisé par Monsieur l'Inspecteur de la Circonscription afin de prendre en considération les besoins spécifiques des élèves scolarisés en maternelle.

Une pétition pour l'ouverture d'une quatrième classe a été lancée par les parents d'élèves.

Monsieur le Maire et Monsieur l'Inspecteur de Circonscription sont en relation pour suivre de près cette situation.

Monsieur Cabaret va se renseigner pour les dates pour les cours de piscine.

Des marelles et des lignes au sol pour la course ont été tracées dans la cour.
6 lits doubles ont été achetés pour le dortoir.

4) **Rapport de la CLECT 2017**

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées s'est réunie à de nombreuses reprises lors de l'année 2017 afin de travailler sur l'évaluation des charges transférées.

L'évaluation de la compétence « voirie » a été revue dans le cadre de revoyure. Les compétences « enfance » et « petite enfance », restituées au 1^{er} septembre 2017, ont été évaluées tout comme une partie des compétences restituées au 1^{er} janvier 2018.

Ainsi cette commission a pu définir des méthodologies de calcul reprises dans ce rapport.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et les textes modificatifs, relatifs aux droits et libertés des communes,

VU l'article 86 de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la Coopération Intercommunale,

VU le Code Général des Impôts, notamment en son article 1609 nonies C,

VU la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU le rapport 2017 de la CLETC (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges) adopté en séance plénière du 26 juin 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le rapport 2017 de la CLETC joint en annexe

5) **Titularisation d'un agent**

Monsieur le Maire précise que la période de stage de Monsieur Gilles GRENET est arrivée à son terme le 31 août 2018 et qu'il convient de le titulariser.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux,

Vu l'arrêté en date du 31 août 2017 nommant Monsieur Gilles GRENET stagiaire à compter du 1^{er} septembre 2017,

Considérant l'ancienneté correspondant à la durée normale du stage,

Considérant que Monsieur Gilles GRENET a bien effectué sa formation d'intégration,

Vu l'arrêté de reclassement en date du 24 juillet 2018, à effet du 1^{er} septembre 2017, dans le grade d'adjoint technique territorial et le classant au 2^e échelon, Indice Brut 348 Indice Majoré 326, avec une ancienneté de 1 an 6 mois et 29 jours,

Considérant que la période de stage accomplie est satisfaisante,

Considérant l'ancienneté acquise au titre de la période de stage,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de titulariser Monsieur Gilles GRENET dans le grade d'adjoint technique territorial, à compter du 1^{er} septembre 2018, sur un emploi à temps non complet à raison de 30 heures hebdomadaires,

DIT que Monsieur Gilles GRENET sera affilié au CNRACL et rémunéré sur la base du 2^{ème} échelon, Indice Brut : 348 Indice Majoré : 326 avec une ancienneté de 2 ans 6 mois et 29 jours.

6) Location 2 rue de l'Eglise (ancien presbytère)

Le logement a été attribué à Monsieur BERANGER, le bail a commencé le 1^{er} août 2018.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré sur la mise en location et les conditions, à l'unanimité,

DECIDE

- De demander un dépôt de garantie d'un montant de 1 200 euros,
- De fixer le loyer à 1 200 euros hors charges,
- De la louer non meublée,

AUTORISE le Maire à attribuer le logement et à signer le bail.

Groupama sera contactée pour renouveler l'assurance sur les loyers impayés.

Questions Diverses :

- Gendarmerie de Guerville :

La Gendarmerie de Guerville est fermée, il faut maintenant contacter celle de Septeuil.

Le numéro d'appel d'urgence est toujours le 17.

- Suite à la Commission Permanente du Conseil Départemental du 22 juin 2018, il a été décidé d'allouer à Jumeauville la somme de 54 254€ dans le cadre de la répartition pour l'exercice

2018 du fond départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux.

- Réfection des lettres du Monument aux Morts : la prestation a été réalisée par des Pompes Funèbres PADEL.

- Arrêté préfectoral portant sur la dissolution du Syndicat Intercommunal du Lycée d'Aubergenville. La somme de 205.86 euros nous a été restituée.

- Bilan sur le distributeur de pain installé près de la Mairie depuis le 1^{er} septembre : entre 50 et 60 baguettes sont vendues chaque jour.

-Relais : Depuis le 1er janvier 1,83 tonnes de vêtements a été collectées sur la commune, soit 3.07kg par habitant.

-Feux : il est rappelé que tout feu est interdit sur la commune.

- Deux réunions de projets sur la commune de Jumeauville sont prévues :

Le jeudi 27 septembre 2018 à 10 h 00 en mairie de Jumeauville pour la partie assainissement.

Le jeudi 4 octobre 2018 à 14 h 30 en mairie de Jumeauville pour la partie enfouissement des réseaux

- Discours du Directeur Général d'Yvelines Fibre :

Un état des lignes et un relevé des boites aux lettres ont été effectués.

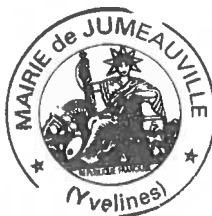
Le déploiement est prévu entre octobre et décembre 2018, pour une ouverture commerciale au cours du premier trimestre 2019.

- Le passage du Jury pour les Villes et Villages Fleuries aura lieu mardi 18 septembre.

- Le deuxième passage du jury pour nos "maisons fleuries" se fera prochainement. Les lauréats recevront leur prix à l'occasion de la cérémonie des vœux.

- Côte de l'église : une étude géotechnique devrait être réalisée en fin de mois.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 22h15



Le Maire,

Jean-Claude LANGLOIS